



DECISION N° 015 /D/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CAB/2023 DU 06 septembre 2023

Portant attribution du MARCHÉ de l'Appel d'Offres national ouvert
(en procédure d'urgence)

N° 013 /AONO/COMMUNE ENDOM/MAIRE/CIPM/2023/DU 14 juillet 2023

RELATIF A L'ACQUISITION ET INSTALLATION DES LAMPADAIRES SOLAIRES
(PHOTOVOLTAÏQUES), DANS LA VILLE D'ENDOM

LE MAIRE

- Vu la constitution de la République du Cameroun ;
- Vu la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022, portant Loi de Finances pour l'Exercice 2023
- Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019/2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées
- Vu le décret n°93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial
- Vu le décret N°2018/366 du 20 Juin 2018, Portant Code des Marchés Publics
- Vu le décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets ;
- Vu l'Arrêté n°000326/A/MINDDEVEL/DCTD du 18 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **BKOLO ESSAMA René AUGUSTE** comme Maire de la Commune d'Endom à l'issue du scrutin Municipal du 09 février 2020 ;
- Vu la Circulaire N° 006 /C/MINFI du 30/12/2022 du Ministre des Finances portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres Entités publiques, pour l'Exercice 2023 ; et suivante
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres N°013/AONO/COMMUNE D'ENDOM /MAIRE/CIPM/2023 du 14 juillet 2023 relatif à l'Acquisition et installation des Lampadaires solaires (Photovoltaïques) dans la Commune d'Endom
- Vu la lettre du Président de la Commission Interne de passation des Marchés auprès de la Commune d'Endom relative à la proposition d'attribution.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire **GROUPEMENT ETS LE RETRAITE / ABC SARL** est déclaré attributaire du Marché objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°013/AONO/COMMUNE D'ENDOM /MAIRE/CIPM/2023 du 14 juillet 2023 relatif à l'Acquisition et installation des Lampadaires solaires (Photovoltaïques) dans la Commune d'Endom.

Le délai d'exécution est de **trois (03) mois maximum**, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les prestations.

Le montant de l'offre est de **187.000.000 FCFA TTC** (cent quatre-vingt-sept millions francs Toutes Taxes Comprises).

Article 2 : Le Directeur de **GROUPEMENT ETS LE RETRAITE / ABC SARL**, est invité à se présenter à la Commune d'Endom (Cabinet du Maire), pour l'élaboration et la souscription du Marché correspondant.

Article 3 : Le Directeur de **GROUPEMENT ETS LE RETRAITE / ABC SARL** est tenu au respect de toutes les dispositions du Marché et de ses éventuels avenants.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- MINHDU
- PREFET N/M
- PDT/CIPM
- AFFICHAGE
- ATTRIBUTAIRE

Fait à Endom le 06 septembre 2023

LE MAIRE,

Bekolo Essama René